

**PROCES-VERBAL N° 11  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-BARTHELEMY  
TENUE LE LUNDI 27 OCTOBRE 2014 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h05 et donne la parole à la secrétaire.

**1. Appel**

Sont excusés : Luigi Gino Angelini, Alain Favre, Francine Gret Favre et Josette Longchamp

Sont absents : Ruth Domenjoz, Pascal Favre, Philippe Martin, Marie-Pierre Reales et Cyril Schmied

25 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer. Il est précisé que tous les suppléants ont été appelés et qu'à partir de ce jour, le Conseil comptera 34 conseillers.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation
4. Adoption du procès-verbal n° 10 du 23 juin 2014
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Nomination d'un nouveau membre pour la commission de gestion et des finances
8. Arrêté d'imposition 2015 – préavis municipal n°04/2014
  - a) rapport de la commission des finances
  - b) discussion
  - c) décision
9. Propositions individuelles
10. Divers

Il est accepté tel que présenté.

**3. Assermentation**

Mme Céline Epars et M. Alec Brechon ont quitté la commune.

Mme Vilma Pirrello dernière suppléante, se lève pour l'assermentation. Le président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. La nouvelle conseillère solennise la promesse et est de ce fait installée comme membre du Législatif communal pour la durée restante de la législature.

#### **4. Adoption du procès-verbal n° 10 du 23 juin 2014**

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

Mme Isabelle Roulin précise que sa demande (point 12, page 6) concernait tous les règlements communaux afin qu'ils soient disponibles sur le site internet et pas seulement le règlement du Conseil.

Après discussion, la proposition est acceptée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un levé de mains.

#### **5. Communications du bureau**

Néant.

#### **6. Communications municipales**

M. Dominique Dafflon annonce que la commune s'est portée acquéreur du pacte fédéral de 1291 en patois vaudois.

M. Dafflon revient sur le dossier de l'ASIRE qu'il considère comme un gouffre financier. La participation financière 2015 se montera à environ Fr. 600.--/habitant, soit un demi-million de francs pour notre commune. Avec la convention qu'elles ont signée, les communes sont dans l'obligation de cautionner les investissements pharaoniques de l'Association. Il s'inquiète du montant que la commune pourrait avoir à cautionner et qui dépasserait sa capacité financière. Il est dans l'attente d'un avis de droit fédéral pour savoir s'il est autorisé de contraindre une commune à s'endetter. Il complète que l'ASIRE est l'Association qui a le taux de cautionnement le plus haut du Canton. On peut s'attendre à ce que la contribution communale atteigne un pique en même temps que l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises. Cette réforme entraînera une baisse des rentrées fiscales. Il termine par exprimer sa satisfaction d'avoir mis sur pied un groupe de travail afin de freiner les projets d'investissement de l'ASIRE.

#### **7. Nomination d'un nouveau membre pour la commission de gestion et des finances**

Mme Céline Epars doit être remplacée au sein de la commission.

M. Serge Martin propose M. Basile Favre qui accepte le poste.

M. Basile Favre est élu à l'unanimité pour le reste de la législature.

#### **8. Arrêté d'imposition 2015 – préavis municipal no 04/2014**

a) Rapport de la commission des finances. Il est lu par Mme Valérie Petoud.

La commission estime qu'il est adéquat, eu égard aux réserves de liquidités actuelles de la commune, de baisser le taux d'impôt et ainsi rétrocéder une part des excédents accumulés ces dernières années à la population. Par contre, elle demande que ce taux soit maintenu pour une durée minimum de deux ans afin de pouvoir évaluer l'effet réel sur les comptes.

Elle propose l'amendement suivant :

- Fixer le taux d'imposition pour une durée de deux ans.

b) Discussion

Au nom de la Municipalité, M. Dafflon approuve la proposition.

M. Tonino Natale trouve dangereux de baisser les rentrées fiscales alors que les frais ne cessent d'augmenter.

M. Bertrand Favre demande si la baisse actuelle sera suivie par une augmentation conséquente dans deux ans.

M. Pierre-Alain Devaud précise que les deux points d'impôts correspondent à un manque à gagner annuel d'environ Fr. 38'000.-- pour la commune. Les effets d'une baisse ne seront visibles qu'au bouclage des comptes, soit plus d'une année après sa mise en vigueur.

M. Dafflon ajoute que les réserves pourront être puisées en cas d'augmentation des coûts. Il souhaite donner un petit souffle au citoyen.

c) Décision

Le Président procède au vote de l'amendement.

Le Conseil communal accepte l'amendement par 16 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention :

- De fixer le taux d'imposition pour une durée de deux ans

Il procède ensuite au vote du préavis

- Vu le préavis municipal n° 04/2014 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Oui le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil communal décide avec 16 voix pour, 8 contre et 1 abstention :

- D'accepter l'arrêté d'imposition 2015, comprenant un taux de 75% sur le revenu et la fortune.

## 9. Propositions individuelles

Néant

## 10. Divers

- 1) M. Bertrand Favre s'interroge sur l'avancement des travaux de la cour d'école et sollicite des renseignements sur la subvention à recevoir.

M. Jean-Marc Favre lui répond que le marquage doit être fait et les travaux contrôlés. Pour la subvention, le dossier doit être finalisé et envoyé. Il ajoute qu'il est content car la place est utilisée. Une plaque avec des recommandations d'utilisation sera posée.

- 2) Mme Pirrello souhaiterait prendre connaissance des rapports des commissions avant la séance et demande à ce qu'ils soient transmis aux conseillers.


M. Dafflon n'est pas contre. Toutefois, ils ne peuvent être mis sur le site de la commune avant leur acceptation par le Conseil. Il laisse le bureau s'organiser.

Prochain Conseil communal le lundi 15 décembre 2014 à 20h00 suivi d'une agape.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président  
  
A. Favre



La Secrétaire  
  
Y. Morier